

**Tableau d'Avancement de l'année 2025  
au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe**

Le Maire de Pornichet,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L132-10 à L522-4, et L522-24 à L522-26,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux,

Vu la délibération du 25 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Pornichet fixées par délibération du 14 avril 2021 après avis du Comité Technique,

Vu la liste des agents promouvables au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe établie au titre de l'année 2025 relative à 1 agent promouvable, dont 1 femme (100%),

**ARRETE**

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

1. JAMELOT Nina.

Soit, 1 femme (100%).

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Pornichet, le

**05 MARS 2025**

Pour le Maire,



Frédérique MARTIN  
Première Adjointe,  
Agée à la communication et  
aux ressources humaines

Le Maire

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le : 11/03/25  
(signature de l'agent) :

